



MOBILISONS-NOUS

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

2014

Au quotidien notre syndicat s'engage activement pour que l'administration, mène au sein du ministère, une action sociale qui réponde à vos attentes à la fois dans le règlement des prestations individuelles mais aussi dans l'offre de service collectif.

**Depuis 2010, FO est majoritaire au sein de la Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS) instance compétente dans des mesures liées : à la restauration, le logement, la petite enfance et les loisirs.**

Nos actions au sein de groupes de travail ont permis d'ores et déjà d'obtenir la mise en place d'actions innovantes telle que :

- l'élaboration d'un dispositif d'aide à l'alimentation d'urgence (fonds de secours pour l'achat de l'alimentation d'un collègue en difficulté)
- la programmation pluriannuelle de la rénovation des espaces sociaux de restauration (ESR lieux aménagés dans les locaux des services destinés aux agents qui ne bénéficient d'aucune restauration collective de proximité)
- la rénovation du dispositif d'octroi des prestations d'action sociale basé jusqu'à présent sur un indice plafond. (révision des quotients familiaux pour élargir le nombre de bénéficiaires en tenant compte des revenus et de la composition de la famille). La situation des collègues en poste en Outre-mer est également étudiée compte tenu de leurs traitement lié à la vie chère).
- la redynamisation du PTZMI (élargissement du Prêt à Taux Zéro sur 8 départements d'Île-de-France et sur les 6 départements en territorial (Nord, Rhône, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Bas Rhin, et Gironde)
- la mise en place d'un CESU (création d'une aide financière pour la garde d'enfant de 6 à 12 ans pour les collègues d'Île-de-France)
- l'augmentation des Budgets Locaux d'Action Sociale BDIL (budget qui permet de mener des actions pertinentes et adaptés au contexte locale)

Au niveau national comme au niveau départemental, vos représentants FO s'investissent à développer les prestations sociales au sein de la Commission Locale d'Action Sociale (CLAS) présente au sein de chaque préfecture.

**Notre syndicat est également en charge de thématique au sein de l'action sociale interministérielle au comité interministériel d'action sociale (CIAS) et des sections régionales d'action sociale (SRIAS).**

Des partenaires proposent à l'ensemble des agents du ministère de l'Intérieur (dont les préfectures) des prestations supplémentaires.

**La Fondation Jean Moulin** vous propose des résidences de vacances, des séjours de vacances, des prêts sociaux, des activités sportives.

L'ANAS est une association de solidarité pour les agents de préfecture comme de police qui propose des structures d'aides dont la toxicomanie, un réseau « jeunes » qui aident les jeunes fonctionnaires qui sont affectés en Île de France, des colonies de vacances pour les enfants, adolescents et des centres de vacances pour accueillir des familles.

L'Association pour l'Aide au Handicap du Ministère de l'Intérieur (AHMI) regroupe aujourd'hui plus de 600 familles. Elle apporte soutien moral, conseil, information, veille juridique.

La CDASS 33, une association en partenariat avec le ministère de l'Intérieur qui vous propose plusieurs lieux de villégiatures en Aquitaine.

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture - BP 646-08 - 75367 PARIS CEDEX 08



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



[fo-prefectures@interieur.gouv.fr](mailto:fo-prefectures@interieur.gouv.fr)



<http://www.fo-prefectures.com>

